

DPAA. CH. 1. 6/1/82 *Om*
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Occupations - Travail

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

DIRECTORAT GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

DIRECTORAT DU PERSONNEL DES
ENSEIGNANTS

SERVICE DES PERSONNELS

83/130 du 9/02/1983
BUREAU N° 1 / MIN-DGAS-DPAA-SP-P2
portant promotion au titre de l'année 1979
des Professeurs de Troisième des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement) de la République Popu-
laire du Congo en tête Monsieur OKANA Pros-
per.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 2 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 2 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté 2067/FP du 21.6.1953 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement secondaire abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 31 du décret n°
64/165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-DE du 25.6.1965 portant règlement
de l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 70/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 79/154/POE-CC du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 70/644 du 26.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 61/016 du 26.1.1981 au décret n° 60/
74 du 26.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 61/017 du 26.1.1981 relatifs aux intérimaires des
Membres du Gouvernement
(/u la note de service n° 645/MIN-GEN du 30 Mai 1981 relative
à la révision de la situation administrative des Ex-Etudiants recrutés en
1974 sur la base du décret n° 74/410 du 3.11.1974;
(/u le décret n° 83/123 /MEPS-DGEEF-DFF du 9/02/1983
portant intégration, nomination et titularisation de certains Ex-Etudiants
(Professeurs de CES Contractuels titulaires du DUEL ou DUES) versés à la
production en 1974 par décret n° 74/410 du 3.11.1974 dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement);
(/u le décret n° 83/129 /MIN-DGAS-DPAA-SP-P2 du 9/02/83
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 des
Professeurs de Troisième des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

D.F.F.

D.B.

D.C.F.

FORME :/.....

Article 1er : Sont promus à 30 mois au 2ème échelon de la catégorie A, hiérarchie I, au titre de l'annule 1973, les Fonctionnaires des Services Spéciaux (Enseignement) selon le tableau ci-dessous : 1003 m/m/m.

Noms et Prénoms	Date d'intégration et de titularisation	Date de promotion	Lieu de Service
OKANGA Prosper	28-11-76	28 - 5 - 79	Lycée de la Libération
I B A R A	28-11-76	28 - 5 - 79	Lycée de Kuito (Bié) Angola
MPOTO-NGOM Valère	18- 1-77	10 - 7 - 79	ONG GIEO OLILOU

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates de promotion ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter de la date de signature du décret portant intégration, nomination et titularisation des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard OMBE MESSANGI.-

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Antoine MOUTON.-

Mimi Ombéoumba LIKOUNDOU.-

COPIES :

JORPC..... 1
DGTSP/DPF..... 3
DTP/DSI..... 1
DB..... 3
DCR..... 1
DIN..... 3
DGLS/DPAL..... 4
DRE (DIN)..... 10
SGGC/DC..... 2
DOSSIERS DIN..... 3
DOSSIERS D..... 3
INTERIEUR..... 2